

Chanoine Brugière

Cherval



Société Historique et Archéologique du Périgord
Fonds Pommarède

Cherval
CHERVAL



82. lebourg. 36 m.	la Sauvanie. 3 SE. 6	chez Petit (Masfranides)
Abime. 1 N.	Cardeny. 11 SE. 2	les Foyades. 11 SE. 2
Bicoque. 11 SE	Geniblanc. 10 m. 1 E.	chez Quarre (Geniblanc)
chez Billac. 3 SE. 10	chez Gerie (Bicoque)	Recolliv. 3 SE. 7
Beuil (Reuil?) 350. 3	Graigne Neuve. 350.	la Sauvanie. 3 SE. 6
la Blanchie. 5 SE. 6	Grenouillet 5 SE. 1 N.	Suchau. 11 SE.
le Bourbet. 11 N. 10.	Grisignac. 11 N. 1	le Sourbier. 5 SE. 6
le Bruil de la Renolphie. 250. 3.	la Guide. 3 SE. 8.	la Tourne. 1 SE. 5
Sancheau. 4 SE.	chez Jean Meunier. 11 SE. 1	le Tranchard. 1 SE. 3.
Cabanes. 2 1/2 SE. 11 SE.	les Maires. 11 SE. 3.	la Valade. 4 1/2 SE. 5
chez Itou. 150.	Mon Blanchie. 2 SE.	Vicrose. 2 SE. 10.
la Côte. 2 SE.	Masfranides. 3 SE.	Vigrean. 11 N. 1
chez Mass. daut. 4 N. 5.	Mie de l'Alle. 7 N. 0.	Villeneuve (Emerzonie)
l'Etang des Faures. 2.	la Milhe. 3 SE.	chez Sophie (Suchau)
les Ecuys. 1 N.	les Mouyau. 5 SE.	la Richardie.
l'Emerzonie (Villeneuve)	Naudy. 3 SE.	

Cherval.
 Sagard de Cherval. 1808
 Charard Fayolle. 1810
 Dussoubrier. 1811
 Dubois Elie. 1832
 Deroulade Jacques. 1835
 Sagard de Cherval. 1830
 Berthou Duraizeau. 1842
 Cte de Cherval. 1844
 Dussoubrier. 1849
 Deroulade. 1856
 Villatte Antoine. 1882.

Cherval, 900 habitants, 36 feux au bourg; 300
communiquants dont 60 h.; 1871 hectares; 117^m
193^m altitude; à 7^k de Verteillac; 19^k de Ribet-
rac; 42^k de Périgueux.

Revenus de la Commune en 1884: 85,04 x 37
Revenus de la fabrique en 1881: 221^{fr} ord (tot. 493^{fr})
Revenus du Bureau de Bienfaisance en 1884: 205^{fr}
Sol. Crétacé supérieur. Alluvions modernes. Tombes.
Étymologie. Le nom de Cherval est, dit-on, cel-
tique et signifie belle, claire et chère vallée.
Cette commune est en plaine avec quelques
légères ondulations, elle est arrosée par deux
bras de la Pude; il existe dans la prairie une
fontaine très abondante dont on ne con-
naît pas la profondeur; c'était jadis un
abîme dangereux; de nombreuses saignées
ayant permis l'écoulement des eaux, les
terres autrefois mouvantes à une grande
distance deviennent chaque jour plus soli-
des et le diamètre de la fontaine diminue,
les eaux sont plus limpides. Le sol est en
général calcaire, ce pendant il offre de
grandes variétés en terres alumineuses,
tourbeuses et bariteuses, mais il ne pré-
sente pas un atome de silice, ce qui nuit
essentiellement aux amendements par
amalgame qui offrirait tant d'avantages.
L'exploitation de la tourbe obtiendrait
des succès, une société avait été formée en
1830 entre Messieurs de Cherval et de Lanoue
pour l'exploitation et la carbonisation
de ce combustible, il n'a pas été donné
suite à ce projet. L'air est salubre. La popu-
lation est bonne, mais assez fronde surtout
au point de vue religieux.

(Extrait du cahier des doléances. 1789) Cherval
« fort peu de prairie basse et encore moins de
haute... tout son nord et une partie de son le-
vant est contiguës à une prairie dont on
ne tire aucun revenu ny ne peut retirer que
fort peu d'avantage, cause au contraire de
beaucoup de brouillards... qui endommage-
la récolte des terres adjacentes... la seule et uni-
que ressource que l'adite communauté aye
pour payer ses impositions consiste dans
la récolte du vin assez médiocre de la-
quelle on ne peut se défaire qu'en la laissant
à un prix des plus médiocres ou qu'en la
convertissant en eau de vie de laquelle on
ne peut se défaire qu'en la faisant passer
en Angoumois ce qui fait que le prix
devient très modique par l'imposition de
dix livres par barrique de droit pour
le changement de province. »

origines: « Eecl. de Chauvard » (P. XIII. 2.) ; « Cap.
de Charavard » (P. 1382) ; « Charvart » (1489).
(O. S. 3. Terr. de Combeyrandiche) ; « Cure de
Cherval, Evêque » Coll. (P. 1516-38) ; « Chara-
vart » 1560 (act. not.) ; « Eecl. de Charavard »
(P. 1556) ; « la Cure de Chauvard » (P. 1630) ;
« Cure de Charvart, l'Evêque » coll. (P. 1648) ;
« la Cure de Charvart » (P. 1711. 1713.) etc. etc.
Délimitation. (Archiv. de la Dord.) L'ordon-
nance royale du 6 décembre 1827 porte : «
Art. 2. Les communes de Cherval et de La
Chapelle-Grésignac... sont réunies en une
seule dont le chef-lieu est fixé à Cherval. »
(Ibid.) L'ordonnance royale du 16 août 1841
art. 6. La section de La Chapelle-Grésignac
est distraite de la commune de Cherval,
canton de Verteillac... et érigée en commu-
ne distincte dont le chef-lieu est établi
à La Chapelle-Grésignac. »

Au point de vue ecclésiastique La Chapelle-
Grésignac a été érigé en succursale par
ordonnance du 4 février 1865.

Titulaire et Patron: S^t Martin de Tours, 11
novembre. (Statist. de l'Evêché, Evêché de
1699; registres paroissiaux de 1743 et suiv.
(Greffe de Périgueux)

L'église de Cherval offre un intérêt
archéologique. Le style byzantin y domi-
ne par ses 4 colonnes supportées par
deux énormes piliers. Une colonne de poin-
tes de diamant termine l'hemicycle de la
coupole du chœur. Entre les colonnes des
colonnes en faisceaux soutiennent les voi-
tes ogivales qui sont lambrissées; toutes
les arcades sont en ogive. Il y a neuf
croisées, celles du chœur ont des vitraux
qui représentent le calvaire, le juge-
ment dernier et le Sacré-Cœur de Jésus.
Ses tableaux représentent: S^t Martin par la-
geant son manteau (bien); S^t Michel ter-
rassant le dragon infernal.

Statues de la S^{te} Vierge (Immac. Conc.), de S^t
Joseph; du Sacré-Cœur.

Les murs intérieurs de l'église étaient cou-
verts d'armoires qui ont été cachées par le
crépiage actuel.

Sacristie au midi avec vestiaire commode
Cloche de 1000 liv. avec cette inscription en 4
lignes: « Au nom de la S^{te} Trinité je fus faite
en 1699 et dédiée à S^t Martin patron de l'église -
Était + (sic) Jean de Sayard C. S. (comte seigneur)
de ce lieu et de S. Martial et G. S. d'Angoulême
(Grand sénéchal d'Ang.). Fut M. Anne Robinet
veshorts - épouse du S. Dame Marguerite de
la Tanché. Était p. Roy juge p. Segain
P. D. Sieaire Bos. - Ab omni malo libera nos
Domine. Erat capp. Guillaume Segain. Faite
par Etienne Baran. »

Cimetière à 500 m.

Presbytère contigu à 3 pièces avec dépendances
jardin de 40 mètres-carrés.

Un curé fait cette remarque: « A la Révolution
il fut fait une menace de la part des ha-
bitants de pendre celui qui achèterait le
presbytère; la frayeur de cette menace fit
que le presbytère ne fut pas vendu. »
Il est difficile de concilier cette assertion avec
ce document des Arch. de la Dord. Q. 75 N° 60
« Cherval. Vente à Elu Bonhomme... le pres-
bytère de Cherval et jardin contenant 23 bras-
ses vingt un carreaux, 9,000⁺ Périgueux 18
juinial an IV de la République N° 97. (Le do-
cument porte « Cherval canton de Champagne. »)

- Le casuel de blé séleint.

2 écoles: 50 garçons, 40 filles. L'école des fil-
les est dirigée par les sœurs de St Marthe fon-
dées en 1853.

4 ou 5 mendiants, 2 sourds muets, un aveugle
1 idiot; association de Charité. Rente de 2,424
pour les malheureux distribués par les re-
ligieuses. - 5 cabarets. 3 cafés.

Curés de Cherval.

Sarlandie. c. 1669. 73. Delpeuch. v. 1692. Soutier

Bazin. vic. 1669. G. Sequin. chap. 99. A. Discourade. 1802.

Decombe. v. 1675. Bonal ptre. 1700. P. Sabrouse. Bl. 1803.

Barry. v. 1675. Fournol. v. 1706. Vidand. 1821. 29. 21.

Montalier. c. 1675. de Sagar. c. 1706. Courtraie. 1829. 40

G. Binier. c. 1682. P. Parel. c. 1736. 39. Blois. 1840. 82.

Fenis. c. 1692. Pimerel. Robert. 188. 89.

(Archiv. de la Dord. B. 531.) 1736. 1759. Sen-
tence condamnant Guillaumé Chaniard
sieur du Bost, notaire royal à payer à Mon-
sieur M^r Pierre Parel, prêtre, curé de la pa-
roisse de Cherval les arriérages de rente dus
pour les années 1727 à 1751 sur une pièce de
pre située au-dessous de la fontaine de Vicroze.

(Ibid. B. 1130.) 1755. 1757. comparutions au
greffe royal de Périgueux de: messire Pierre
de Sagedred, chevalier, seigneur comte de
Cherval, grand sénéchal d'Angoumois, venu
de son litige, pour faire travailler son avocat
contre Pierre Parel, curé de Cherval.

Démolition de châteaux dans la commune de
Cherval: Safouillade, le Tranchal, le Breuil,
le Bourbé (voy. mon autogr.)

(Archiv. de la Dord. Q. 550 N° 306.) A. Vente
du 25 messidor an IV. Le Cidevant château de
Safouillade avec ses appartenances communes
de Satorblanche, Vertellac et Cherval. Propri-
étaire Sabrouse-Vertellac; adjudicataire
Etienné Courbey fils... 107.650⁺ (payé en man-
dats on assignats 107.650⁺) l'acquéreur s'est
laine de choir et la somme de 107.650⁺ lui
a été restituée le 8 brumaire an V. -

t. A un quart de lieu du bourg de Charval s'élève
en forme de mamelon une butte formée de
main d'homme. Elle portait jadis un châ-
teau dont il ne reste aujourd'hui que
les fondemens enfouis à quelques pieds
au-dessous du sol. on prétend qu'il existe
encore en ce lieu des caves remarqua-
bles par la solidité de leur construction.
Punition d'un blasphémateur. (Archiv. de
la Dord. B. 185) 1685. Après de nombreuses
enquêtes, les gens tenant le siège présidial
déclarèrent Guilhaume Bilhat, dit de Lamo-
the, accusé, suffisamment convaincu d'a-
voir blasphémé le saint nom de Dieu ;
à pour réparation de quoy le condamnent
à estre meure et conduit par les huissiers
du présidial, les plaids tenants, ayant
les cheveux raxés, la teste et les pieds nus,
tenant une torche ardante à la main du
pois de deux livres, avec un escript sur
le front où sera mis en gros caractères blas-
phémateur ordinaire; et là à genoux dira et dé-
clarera à haute et intelligible voix que
meschamment il a prophété lesdicts blas-
phèmes dont il s'en repent et en deman-
de pardon à Dieu, au Roy et à la Justice;
et de là sera ramené dans les prisons pour
estre livré entre les mains de l'exécuteur de
la haute justice, et estre par luy conduit
à jour de marche la corde au col, en che-
mise, teste nue et pieds nus, tenant en sa
main un flambeau de cire ardante de la
mesme pesanteur de deux livres, avec sem-
blable escripte au de blasphémateur ordinaire
au devant la grande porte de l'esglise saint-
Front de la present ville, heure de huit
heures du matin, et là à genoux dira et
déclarera à haute et intelligible voix que
meschamment il a prophété lesdicts blasphe-
mes dont il s'en repent et en demande pardon
à Dieu, au Roy et à la Justice; et ce fait,
sera conduit dans le mesme estat à la
place publique de la clautre et y sera at-
taché au carquant pendant l'espace de
quatre heures; ensuite de quoy pour les
autres cas résultans du proces, sera mené
et conduit à la chayne pour y estre attaché
et servir de forcat dans les galères du
Roy pendant cinq années; et sur plus font
inhibitions et défenses à toute sorte de
personnes, de quelle qualité et condition
qu'ils soient, de blasphémer le saint nom
de Dieu, et à tous hostes et cabaretiers de
souffrir chez eux des blasphémateurs; leur
enjoint de les denoncer à la justice aux
paines portées par les ordonnances; ordon-
nant en outre, qu'à la diligence du pro-
curateur du Roy le present jugement sera leu
et publié jour de festa, à issue de messe
paroissiale, au devant la porte de l'esglise
dit Bilhat en la somme de quarante livres
par forme de dommages intérêts envers mes-
sire Georges Binier, cure de la paroisse de Char-
val; la moitié de laquelle sera employée à
peindre sur un tableau à ladite esglise pa-
roissiale.

à Cherval. - Maison noble de Saseuillade.
François de Bourdeille dans son testament
donne l'usufruit de ses biens à Anne de
Vivonne sa femme et légue à Madeleine de
Bourdeille leur fille sa maison noble de
Saseuillade avec ses rentes à la paroisse de
Chalvard (Cherval), etc. (Voir mes notes sur
les membres de la famille de Bourdeille). -

SHAP - Fonds Pommarède